
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2015**

13 mars 2015
Français
Original : anglais

New York, 27 avril-22 mai 2015

**Recommandations soumises à l'examen
de la Conférence des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
en 2015**

**Document de travail commun présenté par les pays nordiques
(Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède)**

Principes directeurs

Les pays nordiques – Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède – demeurent attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire, du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Ces trois piliers du Traité se renforcent mutuellement. Depuis son adoption, le Traité contribue à notre sécurité commune. Afin d'en préserver l'efficacité et l'intégrité, il est nécessaire d'en assurer la mise en œuvre et l'universalisation.

Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les pays nordiques s'efforceront de parvenir à un document final axé vers l'avenir, qui vise avant tout à concrétiser tous les engagements pris dans le cadre du Traité, ainsi que lors des précédentes conférences d'examen, notamment en 1995, 2000 et 2010.

Dans le présent document de travail, les pays nordiques énoncent, à l'intention de la Conférence, un certain nombre de recommandations qui touchent principalement le désarmement. Nos positions et recommandations concernant la non-prolifération, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont exposées dans le document de travail présenté par le Groupe des Dix de Vienne, que nous appuyons pleinement.

Désarmement nucléaire

Les pays nordiques recommandent que la Conférence :

1. Réaffirme que tous les États parties sont déterminés à appliquer des politiques qui soient pleinement compatibles avec le Traité et avec l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires;



2. Appelle à l'élimination effective de toutes les armes nucléaires, y compris les armements stratégiques et non stratégiques, déployés ou non;
3. Rappelle que les réductions des armements nucléaires devraient être fondées sur les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence;
4. Prenne note de l'engagement non équivoque, pris par les États dotés d'armes nucléaires lors des Conférences d'examen de 2000 et 2010, de parvenir à l'élimination totale de leurs armes nucléaires et par là même au désarmement nucléaire, ainsi que de la récente déclaration dans laquelle ils ont renouvelé l'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires que toutes les parties ont pris en vertu de l'article VI du Traité;
5. Insiste sur le fait que la participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, aux analyses, délégations, discussions et décisions en matière de désarmement renforce la légitimité, la qualité et l'efficacité des accords conclus dans ce domaine;

État de droit

Demeurant attachés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et gardant à l'esprit la situation actuelle, nous nous engageons à faire respecter l'état de droit dans les affaires internationales, notamment les obligations en matière de désarmement et de non-prolifération.

Conscients des dangers pesant actuellement sur la sécurité, y compris sur le régime de désarmement et de non-prolifération, nous sommes convaincus de la nécessité de mettre en œuvre au plus vite les engagements pris dans le cadre du Traité en matière de désarmement et de non-prolifération.

Les pays nordiques recommandent que la Conférence :

6. Réaffirme que tous les États doivent respecter en toutes circonstances le droit international, y compris le droit international humanitaire, et les accords pertinents;
7. Souligne que l'accroissement des tensions internationales rend d'autant plus urgente la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Traité en matière de désarmement et de non-prolifération;

Perspective humanitaire

Les pays nordiques souscrivent à une approche humanitaire en matière d'armes nucléaires. Trois conférences internationales ont été organisées au cours de ce cycle d'examen, respectivement par la Norvège, le Mexique et l'Autriche, afin de mettre en lumière les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires.

Les pays nordiques recommandent que la Conférence :

8. Exprime sa profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires;

9. Prenne dûment en compte, au cours du cycle d'examen, le discours international sur l'approche humanitaire en matière d'armes nucléaires;
10. Exprime sa préoccupation face au risque d'emploi accidentel, non autorisé ou délibéré d'armes nucléaires;
11. Insiste sur le fait que le risque posé par les armes nucléaires et les conséquences de leur emploi constituent une menace et une source de préoccupation pour toute l'humanité;
12. Souligne que la responsabilité de prévenir l'emploi d'armes nucléaires incombe à tous les États;

Désarmement effectif

Les pays nordiques souscrivent à l'idée d'un monde sans armes nucléaires. Un certain nombre de méthodes, de solutions et d'occasions de débat ont été proposées afin de parvenir à cet objectif, qui est au cœur de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous adhérons non pas à une solution en particulier, mais au principe d'un désarmement effectif. Chaque étape, élément, discussion ou réunion devrait nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires, en faveur duquel tous les États parties se sont engagés dans le cadre du Traité.

Les engagements pris dans le cadre du Traité devraient être pleinement respectés, car les promesses non tenues entameront la confiance placée dans celui-ci. Lorsque c'est possible, nous devrions chercher à obtenir de nouveaux engagements et mesures en matière de désarmement, afin de garantir la poursuite des progrès vers la réalisation des objectifs du Traité.

Les pays nordiques recommandent que la Conférence :

13. Insiste sur la nécessité de poursuivre le désarmement sans conditions par des moyens multilatéraux, régionaux, bilatéraux ou unilatéraux;
14. Regrette vivement que la Conférence du désarmement n'ait pas donné de résultats tangibles et exhorte la Conférence des Parties à entamer sans délai ses travaux conformément à son mandat, notamment en vue de l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires;
15. Note que l'ensemble du mécanisme de désarmement de l'ONU, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, les organes subsidiaires et les groupes d'experts, devrait être utilisé en vue d'un désarmement multilatéral, particulièrement lorsque les travaux de la Conférence du désarmement sont bloqués;
16. Accueille avec satisfaction la poursuite de la mise en œuvre du nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et appelle ces deux pays à négocier et à s'entendre sans délai sur de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires;
17. Exhorte les États dotés d'armes nucléaires à inclure les armements nucléaires non stratégiques dans les futurs accords de réduction des armements et de désarmement;

18. Souligne que l'amélioration de la transparence en ce qui concerne les armements nucléaires non stratégiques, sans être un substitut au désarmement, peut contribuer à renforcer la confiance et conduire au désarmement, et que d'autres mesures de transparence et de confiance devraient être étudiées;

Levée de l'état d'alerte nucléaire

Les pays nordiques se félicitent des engagements en faveur de la levée de l'état d'alerte pris lors de précédentes conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La levée de l'état d'alerte des systèmes d'armes nucléaires réduirait les risques et contribuerait à renforcer la confiance entre les États, et peut conduire au désarmement.

Les pays nordiques recommandent que la Conférence :

19. Exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires, en vue de renforcer la confiance et de faire avancer le désarmement, à réduire la disponibilité opérationnelle de leurs armements nucléaires;

Réduction du rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques

Les pays nordiques recommandent que la Conférence :

20. Souligne que la réduction du rôle des armes nucléaires représente un pas en avant sur la voie de la diminution du risque de l'emploi des armes nucléaires et du renforcement de la confiance entre les nations, et exhorte tous les pays possédant des armes nucléaires à s'entendre sur des mesures concrètes à cet égard.
